

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	04
Objet	GESTION DU COVID-19 : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LA VILLE DE TROYES POUR LE COMPTE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CENTRES DE VACCINATION ET DE DEPISTAGE
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 105
- Votants¹ : 124
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
124	0	123	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**GESTION DU COVID-19 : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DE TROYES POUR LE COMPTE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CENTRES DE VACCINATION ET DE DEPISTAGE**

Annexe : bilan financier gestion COVID-19 – vaccination et dépistage

Exposé :

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) et la ville de Troyes (VT) ont dû faire face, comme nombre de personnes publiques, à cette pandémie de COVID-19 qui a eu des conséquences sanitaires, juridiques, sociales et financières majeures.

Ce faisant, ces deux entités ont dû mettre en œuvre tout un ensemble de mesures, obligatoires ou préventives, dans l'objectif prioritaire de préserver la santé publique de leurs populations et agents respectifs (mise en place de centre de vaccination et de dépistage, achat de masques, de gants, de gel et autres matériels de protection, etc.). Cela s'est notamment traduit par des dépenses prioritaires, réalisées dans l'urgence, afin d'acquérir du matériel de protection et de lutte contre la propagation de ce virus.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la vaccination et du dépistage, Troyes Champagne Métropole, comme la ville de Troyes par ailleurs, a été amenée à engager, au vu de l'urgence à intervenir et dans le cadre du régime dérogatoire issue de l'état d'urgence sanitaire, des dépenses qui auraient normalement dû être prises en charge par la ville de Troyes et inversement. Par conséquent, Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes ont, de facto et réciproquement, été amenés à agir en tant que gestionnaire d'affaires, l'une pour le compte de l'autre.

Par ailleurs, l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé participe financièrement à ces dépenses. Au regard de ce dispositif, Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes ont signé une convention de financement avec l'ARS.

Les deux entités avaient convenu de se rapprocher, une fois que l'épidémie aurait été « sous contrôle », ou en tout cas moins virulente, afin de régler conjointement les conséquences financières de cette gestion impérieuse à un moment où la priorité sanitaire devait prédominer.

Ce faisant, les parties ont pu recenser exhaustivement l'ensemble des dépenses engagées à ce titre et établir le bilan financier suivant :

1) Dépenses faisant l'objet d'une subvention de l'ARS à TCM mais prises en charge par ville de Troyes pour le centre « Cube » : 1 251 189 € en faveur de la ville de Troyes à la charge de TCM.

2) Dépenses faisant l'objet d'une subvention de l'ARS à la ville de Troyes mais prises en charge par TCM pour le centre « Ex-Lidl » : reliquat de 9 000 € en faveur de TCM à la charge de la ville de Troyes.

3) Dépenses non éligibles à subvention de l'ARS (centres de vaccination ou dépistage), équivalent à un montant total de 275 329€ (apport VT de 241 663 €, apport TCM de 33 666 €). Concernant les dépenses non éligibles, il a été convenu entre les deux entités une répartition à 50%-50% des sommes engagées par ces deux parties. Ainsi, il en résulte un remboursement de 103 999 € à la charge de la communauté d'agglomération, au bénéfice de la ville de Troyes.

Il résulte de ce bilan une dépense finale, acquittée par la ville de Troyes et donc à rembourser par la communauté d'agglomération à hauteur de 1 346 188 € (1 251 189 – 9 000 + 103 999).

Le détail financier est précisé dans l'annexe financière jointe au présent rapport.

Il est précisé que le solde de la subvention de l'ARS devrait être versé dans la période fin juin-début juillet : le remboursement interviendra une fois la subvention de l'ARS versée en totalité.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le bilan financier et les modalités de remboursement décrites ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER le versement à la ville de Troyes de la somme de 1 346 188 € au titre du remboursement des frais engagés par cette dernière, pour le compte de Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier en exécution de la présente délibération.**